

AUTO ECOLE 3 RENARDS

76 Avenue de la République
69160 Tassin-La-Demi-Lune
04.78.34.14.07
Agrément E0306910640



DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE LA CATEGORIE B AU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation initiale

Le programme de formation proposé a pour but de vous accompagner vers la réussite aux examens théoriques et pratiques du permis de conduire mais surtout à construire votre profil de futur conducteur et à vous permettre de vous déplacer en sécurité. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et psychologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Un livret d'apprentissage vous sera remis, il vous accompagnera dans votre progression avec l'aide de votre formateur qui cochera les compétences acquises au fur et à mesure des leçons de conduite. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter à l'épreuve du permis de conduire ou vous délivrer l'attestation de Fin de Formation Initiale dans le cadre de la Conduite Supervisée ou de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite.

Le déroulement d'une leçon de conduite (1h)

- 5min pour l'installation au poste de conduite et la détermination de l'objectif de travail
- 45 à 50min de conduite effective sur des lieux et dans des conditions de circulations variées
- 5 à 10min pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour la fiche de suivie personnelle de l'élève et son livret d'apprentissage.

(Ce déroulement est indicatif, il peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchons par exemple) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.)

Le déroulement de la Conduite Accompagnée

La formation B AAC est accessible à partir de l'âge de 15 ans. La formation initiale est la même que détaillée précédemment. Néanmoins, après avoir réussi l'examen du code de la route, effectué 20h de conduite et avoir validé les 4 étapes du livret d'apprentissage vous devrez venir faire un RDV préalable (durée 2H) avec votre accompagnateur (généralement un parent). Après avoir obtenu l'avis favorable de l'enseignement de la conduite il vous remettra une attestation de Fin de Formation Initiale vous autorisant à conduire avec un ou plusieurs accompagnateurs. L'objectif de la conduite accompagnée est d'acquérir de l'expérience de conduite. Vous devrez parcourir un total de 3000km sur une durée minimale d'une année afin de pouvoir vous présenter à l'examen du permis de conduire (accessible dès l'âge de 17 ans et demi si les 2 conditions précédentes sont réunies) Vous devrez effectuer deux Rendez-Vous Pédagogiques obligatoires (le 1^{er} au bout de 6 mois et 1000km parcourus, le 2eme au bout d'un an et 3000km, à adapter en fonction de l'âge et des Km effectués) en présence de votre accompagnateur. D'une durée de 3h chacun mêlant pratique et théorie, ils portent sur les expériences vécues pendant la phase de conduite accompagnée et sur les thèmes de la sécurité routière.

Le déroulement de la Conduite Supervisée

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Vous pouvez ainsi compléter votre formation initiale par une phase de conduite accompagnée sans minimum de durée et de distance (à la différence de la formation AAC). Cela vous permettra d'acquérir d'avantage d'expérience et de confiance avant le passage de l'épreuve pratique. Vous pouvez aussi opter pour cette formule après un échec à l'épreuve pratique.

Un RDV préalable en présence de l'accompagnateur est obligatoire afin de mettre en place l'autorisation de conduire en supervisée ainsi qu'un RDV Pédagogique. Nous vous recommandons d'effectuer 1000km sur une durée de 3 mois. Cette prescription pédagogique est à adapter selon chacun.

Le déroulement de l'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser une manœuvre de son choix en marche arrière et un arrêt de précision ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Pour recevoir un avis favorable il ne faut pas avoir commis d'erreur éliminatoire (refus de priorités, mise en danger, non-respect de la signalisation...) et obtenir un minimum de 20 points.